

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du 25 juin 2026 à 19h15**

Le conseil municipal de la commune de MALANGE s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 19 juin 2026, sous la présidence du Maire, Hervé GUIBELIN.

Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absents excusés : Elfi BARBARIN qui donne pouvoir à Emilie PARROT, Pascal COURDEROT

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 mai 2026
 - Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
 - Convention achat mutualisé Nettoyeur Haute Pression
 - Convention mise à disposition vente de bois façonnés
 - Devis coupe bois façonnés bord de route
 - Vente de bois énergie
 - Devis petits équipements salle
 - Devis planchers du clocher
 - Admissions en non-valeur
 - Questions diverses :
-

1. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2026.

Il n'y a pas de remarques, le procès-verbal du 19 mai 2026 est approuvé par 8 voix pour.

Arrivée de Ludovic BRASSEUR.

**2. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
(Délibération 031-2026).**

Les élus ont reçu le DUERP validé par le F3SCT comprenant plusieurs plans d'action à réaliser afin de limiter les risques professionnels. Celui-ci a été réalisé par la conseillère de prévention du Centre De Gestion du Jura et les agents. Malgré cela, les élus estiment que celui-ci n'est pas assez complet. S'agissant d'un document à mettre à jour chaque année, ce document pourra évoluer pour tenir compte de risques non considérés. Monsieur le maire propose de valider le dossier présenté.

Le Conseil municipal après en avoir échangé valide le DUERP ainsi que les plans d'action et s'engage à faire le nécessaire par 9 voix pour.

3. Convention nettoyeur haute pression (Délibération 032-2026).

Lors de la dernière séance, il a été voté l'acquisition mutualisée d'un nettoyeur haute pression pour un montant maximum de 1600€ HT. Monsieur le Maire indique qu'il est interdit d'acheter un bien en commun

pour deux communes. Cependant le système de subvention d'équipement permet une participation mais en aucun cas un droit sur le bien. Une convention a été rédigée en ce sens et acceptée par la commune de LA BARRE. Le prix du nettoyeur acheté s'élève à 1499 € HT.

Le Conseil Municipal, à son tour, valide par 8 voix pour et 1 voix contre (Elfi BARBARIN) la signature de la convention.

4. Convention mise à disposition vente de bois façonnés (Délibérations 033-2026).

Afin de réglementer la mise à disposition de vente de bois façonnés, une convention est proposée afin d'établir le plan de sécurité pour le bûcheron ainsi que la rémunération de l'ONF pour le suivi et le cubage du chantier.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, par 2 abstentions (Stéphanie BLANCHON GRENOT et Antoine PRIEUR-DREVON) et 7 voix pour, valide la signature de la convention de mise à disposition pour la vente de bois façonnés.

David CHECHILLOT concerné par le point sort de la salle.

5. Devis coupe de bois façonnés bord de route (Délibération 034-2026).

La commune a reçu le devis de l'entreprise CHECHILLOT pour l'abattage et le débardage des grumes des parcelles 6 et 41. Le tarif est fixé au m3 et s'élève à 12 € HT pour chaque prestation.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, valide le devis pour la coupe de bois façonnés.

David CHECHILLOT reprend sa place au sein de l'assemblée.

6. Vente de bois énergies (Délibération 035-2026).

L'ONF organise une vente de bois le 07 juillet 2026 et propose la mise en vente de bois énergies pour 117 m3.

Monsieur le Maire explique que, jusqu'à présent, le produit fini était vendu à la tonne ce qui était plus juste et qu'il ne souhaite pas vendre le bois énergies au m3. Pour cela, 2 options s'offrent à la commune : soit de refuser la mise en vente, soit de fixer un prix de retrait extravagant.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, refuse la mise en vente du bois énergies lors de la vente de bois du 07 juillet 2026.

7. Devis petits équipements (Délibération 036-2026).

La responsable de la salle a sollicité la commune afin de compléter la vaisselle manquante. Le devis s'élève à 245.54 € TTC auquel il faut ajouter l'achat d'une cafetière simple pour environ 50 €.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, valide l'achat de ces équipements.

Par ailleurs, il est demandé de trouver un système pour laisser les poubelles à l'extérieur de la salle et de se renseigner pour le nettoyage

annuel réalisé par une entreprise ainsi que le coût de la prestation ponctuelle en cas de besoin.

8. Devis plancher du clocher (Délibération 037-2026).

L'entreprise PUGET a fait parvenir son devis pour la réfection des planchers du clocher. Devant le tarif demandé, les élus souhaitent solliciter d'autres devis.

9. Admissions en non-valeur (Délibération 038-2026).

Des factures d'assainissement n'ont pas été payé entre 2017 et 2020 pour un montant de 461.86 €. et restent dans les comptes de la commune. Des poursuites ont été engagées mais ont été infructueuses. De ce fait, il convient d'épurer les comptes et de passer les écritures comptables. Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, valide les admissions en non-valeur telles que proposées.

10. Questions diverses

- Travaux salle des fêtes : un élu sollicite l'avis des élus sur la poursuite des démarches pour la rénovation de la salle, précisant qu'il est inutile de demander des devis s'il n'y a pas de suites. Le Conseil Municipal par 9 voix pour décide de continuer les investigations.
- Document de valorisation financière et fiscale : envoyé par la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) avec possibilité d'avoir une présentation et des explications en mairie. Après échange, il semble opportun d'analyser ce document notamment pour avoir des orientations budgétaires.
- Incivilités : une plainte est de nouveau faite concernant la vitesse rue des Jonquilles et le stationnement des véhicules. Le rôle de la commune n'est pas de verbaliser chaque incivilité, il est donc demandé à chacun de respecter la réglementation.
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : la commune a reçu la liste des membres retenus par la Direction des Finances Publiques. Les personnes concernées ont été informées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire, Hervé GUIBELIN

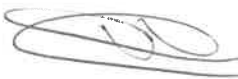
Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absent excusé : Elfi BARBARIN qui donne pouvoir à Emilie PARROT, Pascal COURDEROT

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

N° délibérations	Objet
031-2026	Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
032-2026	Convention nettoyeur haute pression
033-2026	Convention assistance technique à donneur d'ordre
034-2026	Devis coupe de bois façonnés bord de route
035-2026	Vente de bois Energies
036-2026	Devis petits équipements salle des fêtes
037-2026	Admissions en non-valeur

Nom	Le Président de séance	Nom	Le/La secrétaire de séance
Hervé GUIBELIN		Stéphanie BLANCHON GRENOT	